



Une reprise d'activité en plein ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ?



Le président de la République, dans son allocution du 12 avril, a fait le choix d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai. Or, **jusqu'au 24 mai, la France sera en état d'urgence sanitaire et le coronavirus circulera toujours massivement pour une période indéterminée.** Ce virus représente donc un danger grave pour les agents du CMN. Par ailleurs, **tout retour au travail dans des secteurs non essentiels participera à une nouvelle propagation de l'épidémie.**

De la nécessité d'une reprise de l'activité du CMN dès le 11 mai ?

La date a été annoncée dans la plus grande impréparation. L'urgence étant de libérer les salarié.es de leurs obligations parentales – et tant pis pour les questions de santé publique. **Aujourd'hui, rien ne garantit la réouverture des écoles le 11 mai.** L'ordre des médecins y est même opposé. Par ailleurs un rétropédalage a été effectué par le gouvernement à peine 48 heures après l'intervention jupitérienne. **Nombre de collègues auront donc encore en charge leurs enfants après le 11 mai.**

Mais quelle urgence pousserait le CMN à faire revenir les agents dans leurs services alors même qu'une réouverture au public des musées et monuments n'est pour l'instant prévue qu'à la mi-juillet ? Et pour réaliser quelles missions ? Y a-t-il une nécessité absolue à les faire revenir sur leur lieu de travail, et donc à les mettre en danger, si pendant plusieurs semaines encore les monuments restent fermés ?

Quid, également de la situation des agents-considéré.es comme fragiles face à la pandémie ?

Alors qu'un tiers des effectifs est aujourd'hui en télétravail, il est indispensable de ne pas les exposer inutilement via les transports en commun ou le lieu de travail.

Reste encore la question des équipements de protection individuelle (EPI) des agents : masques, gants, visières, gels hydroalcooliques... Seront-ils à disposition, pour combien de temps et en quelle quantité ? Il n'est pas concevable que cela se fasse au détriment du personnel soignant (hospitalier.es, pompiers, aides soignant.es à domicile...), déjà très éprouvé par cette crise !

De même pour les chantiers, l'Histoire et nos monuments nous montrent que le temps est une chose toute relative et que ce n'est pas quelques semaines ou mois de suspension qui changeront fondamentalement les choses. Par contre, les risques encourus par les salarié.es peuvent être fatals !

Le retour à la normale ne se fera certainement pas le 11 mai. Tout l'enjeu étant, malgré les injonctions contradictoires du gouvernement, de **ne pas mettre en danger la santé des travailleurs.es quel que soit leur statut. Cela relève de la responsabilité du CMN en tant qu'employeur et en tant que donneur d'ordre** (maîtrise d'ouvrage et entreprises sous-traitantes). En tant qu'établissement public, le CMN se doit d'être irréprochable en matière de santé publique.

Une véritable concertation doit se faire avec les agent.es, les assistant.es de prévention, les représentant.es du personnel et aucune prise de risque ne doit être envisagée face à cette pandémie meurtrière et mondiale. La priorité est la santé au regard des risques encourus.

**Pas de protection, pas de travail.
Pas de réouverture au public,
Pas d'obligation de retourner dans les monuments.**



Arfeuilles, Ledringhem, Paris, le 23 avril 2020.